

Coronavirus : le chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus et d'autres mesures prolongés jusque fin septembre 2021

Par DE BOECK Ilona - Legal advisor Sr. , le 19 mai 2021

Le Kern a décidé de prolonger jusqu'au 30 septembre 2021 certaines mesures de soutien temporaires, dont le chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus.

Plusieurs mesures de soutien qui devaient se terminer le 30 juin prochain ont été prolongées d'un trimestre et prendront donc fin le 30 septembre 2021. Le gouvernement a toutefois précisé qu'il s'agissait en principe de la dernière prolongation et que l'objectif était de passer à des mesures plus exceptionnelles et à des initiatives de relance.

Les principales mesures qui sont prolongées jusqu'au 30 septembre 2021 sont les suivantes :

1. la procédure simplifiée de chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus,
2. la hausse du montant de l'indemnité de télétravail,
3. la hausse du quota d'heures supplémentaires volontaires à 220 heures dans le secteur des soins de santé, dans les secteurs cruciaux et dans les services essentiels,
4. la diminution du précompte professionnel sur le chômage temporaire.

Vous retrouverez un aperçu détaillé de l'ensemble des mesures principales en suivant ce lien [Prolongation des mesures de soutien économique jusqu'au 30 septembre 2021 \(https://www.premier.be/fr/prolongation-des-mesures-de-soutien-economique-jusquau-30-septembre-2021\)](https://www.premier.be/fr/prolongation-des-mesures-de-soutien-economique-jusquau-30-septembre-2021).

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la mise en œuvre concrète de cette prolongation, dès qu'elle aura fait l'objet d'un texte législatif et qu'elle sera définitivement d'application.